

Patrimoine et modernité

Paris partagé entre Anciens et Modernes

Le débat ne date pas d'hier: les Anciens contre les Modernes, les intérêts privés contre l'intérêt général, Paris-ville-musée ou Paris-capitale-internationale dotée des « tours-totems de la modernité architecturale »...

Le Grand Paris vise à faire de la capitale une métropole d'envergure mondiale sans sacrifier son patrimoine, facteur d'attractivité touristique, culturelle et économique. Mais où le curseur doit-il se situer ? Comment prendre en compte les aspirations des habitants du Paris d'aujourd'hui et du Grand Paris de demain ? Quel est l'impact réel de l'action des associations dont le dynamisme se manifeste particulièrement ces derniers temps ?

Densification sur fond de polémiques

Les projets parisiens se multiplient depuis plusieurs années à l'initiative de la ville de Paris ou de partenariats privés ou publics. Ils associent généralement des grands noms de l'architecture et font l'objet de polémiques parfois virulentes et d'opérations de concertation plus ou moins réussies.

Aujourd'hui, les sujets qui fâchent concernent essentiellement la densité des constructions avec les tours projetées aux portes de Paris qui font explorer les hauteurs préconisées par le Plan local d'urbanisme et la consommation d'espaces collectifs, « biens communs des Parisiens ».

Citons la rénovation du Forum des Halles avec sa Canopée, la nouvelle Samaritaine rue de Rivoli, la Fondation Vuitton imaginée par Franck Ghéry dans le Bois de Boulogne, la tour de Renzo Piano pour le tribunal de Paris dans la ZAC Clichy Batignolles, la Philharmonie de Paris à la Villette.

D'autres opérations en gestation font la part belle à des projets de tours de grande hauteur en lisière de Paris et de sa proche banlieue et donnent lieu à une intense contestation de la part des collectifs d'associations : la tour Triangle dans le parc des expositions de la Porte de Versailles, les tours Duo dans le quartier Massena-Bruneseau face à Ivry, les trois tours du Pont d'Issy-les-Moulineaux, le projet de tours sur l'Île Seguin à Boulogne Billancourt.

Enfin l'extension par la Fédération Française de tennis du stade Roland Garros



Projet Tour Duo Nouvel - Atelier Jean Nouvel-Hines

sur les serres d'Auteuil, les projets relatifs à l'avenue Foch, illustrent le combat des associations pour préserver le patrimoine naturel dans une ville parmi les moins bien dotées en espaces verts en Europe.

La mise en place du Grand Paris devrait ouvrir de nouveaux horizons et élargir le débat aux communes de la petite couronne. On peut alors espérer une répartition plus équilibrée des projets innovants notamment sur le plan architectural, entre l'est et l'ouest de Paris, et entre Paris et la première couronne.

On peut rêver que les intérêts économiques ne l'emporteront pas systématiquement sur la préservation d'espaces publics et de projets à usage collectif.

On peut anticiper la montée en puissance des priorités de transition énergétique pour inciter à la construction de bâtiments moins énergivores et au respect de normes exigeantes de qualité environnementale.

Patrimoine et modernité

La sauvegarde des espaces naturels dans une ville très dense

Par manque d'espaces, la ville de Paris cède progressivement des biens communs notamment aux marges de son territoire, elle les sacrifie à des intérêts particuliers alors que c'est une ville pauvre en espaces verts (14,5 mètres carrés d'espaces verts par habitant avec les Bois de Boulogne et de Vincennes, 5,8 mètres carrés par habitant dans Paris intra muros) alors que c'est la 5^{ème} ville la plus dense au niveau mondial.

Une bataille perdue contre la Fondation Vuitton

Le « vaisseau aérien » de la fondation Vuitton dans le Bois de Boulogne, voulu par Bernard Arnault et dessiné par Franck Ghéry, a fait l'objet d'une longue bataille de procédure. « Nous avons attaqué le permis de construire du projet Vuitton accordé le 8 août 2007, pour non-respect des règles du PLU dans le bois de Boulogne et gagné en première instance avec annulation du permis, rappelle Marc Servel de Cosmi, Président de la « Coordination pour la sauvegarde du Bois de Boulogne » soit 19 associations de défense de l'environnement de Paris et des communes limitrophes. Mais la Ville de Paris a fait appel et, parallèlement, l'Assemblée Nationale a voté une loi déclarant le projet d'intérêt général. La Cour administrative d'appel a saisi le Conseil constitutionnel qui sans juger sur le droit, a confirmé l'intérêt général... Avec la fondation Vuitton, le grignotage du bois de Boulogne est engagé par la ville de Paris et ceci concerne aussi les projets sur l'avenue Foch et autour de la place Dauphine. »



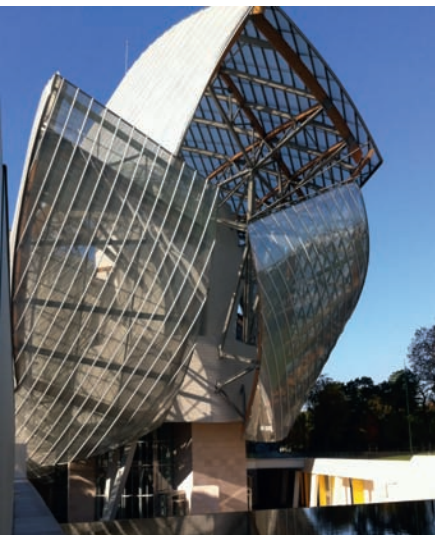
Protestations contre l'extension de Roland-Garros

Pour Agnès Popelin, présidente du CAP (collectif Auteuil les Princes), l'extension sur le Jardin botanique des serres d'Auteuil de l'emprise du stade Roland Garros par la Fédération française de tennis (FFT) risque de dénaturer « un jardin botanique voué à la conservation, l'étude et la diffusion des connaissances botaniques. Nous invoquons l'arrêt de ce projet au titre de la double protection de ce sanctuaire végétal et patrimonial en fonction de la loi de 1913 sur le patrimoine et de celle de 1930 sur les sites pittoresques. Nous demandons une étude indépendante sur notre proposition alternative de couverture de la bretelle de l'autoroute A 13 qui longe le stade actuel au nord. Cette

étude est systématiquement refusée par la FFT, en contradiction avec les règles élémentaires de la démocratie participative. »

L'association déplore que la commissaire enquêtrice dans son avis favorable publié le 4 novembre dernier n'ait pas tenu compte de 94 % des 1 100 contributions adressées par des citoyens du monde entier. Des associations de protection de l'environnement ou du patrimoine, des scientifiques de renom ont réclamé la préservation du Jardin botanique. Seuls 70 commentaires se sont exprimés favorablement au projet dont 85 % émanaient de membres du comité directeur et des délégués de la FFT.

« L'étape finale de l'instruction des permis de construire de cette extension de Roland-Garros sera l'accord de la ministre de l'Environnement, après avis consultatif de la commission supérieure des sites. »



Patrimoine et modernité

Victoire des opposants à la Tour Triangle

Le projet de Tour Triangle de 180 mètres de haut des architectes Herzog et de Meuron, dans le Parc des expositions du 15^{ème} arrondissement a soulevé l'opposition des riverains et d'un collectif d'associations très mobilisées. Le projet a été rejeté par le Conseil de Paris le 17 novembre 2014, avec les votes des élus UMP, UDI, Modem, Front de gauche et écologistes contre la volonté affirmée d'Anne Hidalgo, maire PS de Paris. Olivier Rigaud, animateur du collectif contre la Tour Triangle, se réjouit de ce vote : « Le collectif a mis l'exécutif de la ville de Paris en grande difficulté, une nouvelle délibération est nécessaire car la ville ne peut pas signer avec Unibail ni accorder de permis de construire. La prochaine échéance, c'est en mars car la Maire veut faire revoter sur un nouveau projet. »

La contestation ne porte pas que sur la hauteur de la tour. « Nous ne sommes pas opposés à la création architecturale si elle est harmonieuse mais ce projet ignore les aspirations des Parisiens qui, selon un sondage de 2008, refusent à 64 % les tours dans la capitale. Le projet est incohérent sur le plan social, environnemental et économique. Il ne tient pas compte des intérêts du Parc des expositions, il risque de densifier en bureaux une zone déjà bien dotée. Une tour consomme 4 à 5 fois plus d'énergie qu'un bâtiment basse consommation offrant une superficie utile équivalente, respectant le Plan Climat et le plafonnement des 37 mètres imposé à toute nouvelle construction sur ce secteur de la Capitale. »

D'autres voix se font entendre, celles de promoteurs, d'acteurs du BTP, et d'économistes comme Jean Marc Daniel :

« Rejeter un investissement de 500 millions d'euros, par les temps qui courent, c'est aberrant ! La Tour Triangle, c'est un marqueur politique dans la bagarre au conseil de Paris. D'ailleurs Malraux, ministre de la Culture du général de Gaulle avait laissé faire la tour Montparnasse pour financer le transfert de la gare en 1973, il avait même accusé ses détracteurs de « nihilistes et rétrogrades. »



Projet de la Tour Triangle

LA POLÉMIQUE SUR LA RÉNOVATION DU FORUM DES HALLES

Le dossier emblématique au cœur de la capitale est celui de la rénovation du Forum des Halles et de sa Canopée, ce toit en verre géant de 14 mètres de haut qui domine l'entrée. « Nous avons été membre du jury du concours remporté par les architectes Patrick Berger et Jacques Anziutti, » rappelle Elisabeth Bourguinat de l'association Accomplir. « Nous avons contesté la recherche d'une prouesse architecturale sans utilité fonctionnelle et dont le coût est colossal puisque la facture est passée de 120 millions à 238 millions d'euros. Cet objet architectural fait polémique car sa forme couvre un puits de

lumière, la Canopée arrêtera le soleil et non la pluie, elle débordera sur le jardin, et si elle se voulait légère, en réalité elle pèse 7000 tonnes, le même poids que la tour Eiffel. Mais nous sommes fiers de nos succès : nous avons préservé un espace vert au centre de Paris et nous avons sécurisé l'existence d'équipements publics (une grande bibliothèque, un agrandissement du conservatoire). Et nous avons aussi mis à jour le scandale financier du dépassement du budget et évité la vente par la Ville de Paris des voies publiques du forum à Unibail pour financer ses travaux. »



www.accomplir.asso.fr

Patrimoine et modernité

Un débat engagé par les associations

Les associations ont marqué des points ces dernières années pour promouvoir le maintien d'espaces publics sans renoncer à l'innovation urbanistique et architecturale. Elles se mobilisent et créent le débat sur les enjeux environnementaux de la capitale : modernité mais à quel prix ? Pour qui ? Pour quoi faire ?

« Ne détruisons pas ce que le monde entier vient admirer, le patrimoine est une ressource non renouvelable » rappelle Christine Nedelec de SOS Paris, association co-requérante au côté de la Société pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France (www.sppef.org) contre le projet de nouvelle Samaritaine imaginé pour le groupe LVMH par l'agence Sanaa avec la démolition de trois bâtiments pré-haussmanniens, remplacés par une façade en verre ondulé. Selon les associations, ce projet ne respecte pas les règles du PLU de Paris sur la hauteur des bâtiments et leur insertion dans le site.

Suspendu en mai 2014, le chantier a été autorisé à reprendre provisoirement en attendant la décision sur le fond, qui sera rendue le 5 janvier par la Cour administrative d'appel de Paris. Pour Julien Lacaze, vice-président de la SPPEF: « On ne peut dire qu'une architecture contemporaine est nécessairement en rupture ; il est parfaitement possible d'être créatif en tissant des liens avec le contexte urbain. Paris a besoin de retrouver cette finesse architecturale pour se continuer. La décision du Tribunal sera en toute hypothèse, un tournant pour l'urbanisme parisien. »

« Nous ne sommes pas ennemis des tours et de la création architecturale » déclare Emmanuel Leguy, président d'ADA 13, à propos des tours Duo (75 et 115 mètres de haut) proposées par l'architecte Jean Nouvel au bout de la ZAC Paris Rive Gauche dans le 13^{ème} arrondissement. « On peut les faire belles mais quand l'ego de l'architecte s'exprime, souvent le risque est de choquer les Français ; les tours peuvent être utiles mais jamais indispensables. D'accord pour les tours si on fait de l'urbain au pied de la tour, des équipements publics, des commerces. Ensuite le risque est pris par l'investisseur



La « nouvelle » Samaritaine Agence Sanaa mais que se passe-t-il au bout de 15 ans si le projet n'est pas rentable ? Quid du bilan carbone des tours ? Catastrophique et pire encore, s'il faut les déconstruire ! En réalité Paris va devoir travailler avec la banlieue dans le cadre de la future métropole et les tours vont se construire demain autour du réseau des gares du grand métro express pour des raisons économiques et de disponibilité foncière. »

LES RÈGLES DU PLU DE PARIS

« Les constructions nouvelles doivent s'intégrer au tissu existant, en prenant en compte les particularités morphologiques et typologiques des quartiers (rythmes verticaux, largeurs des parcelles en façades sur voie, reliefs...) ainsi que celles des façades existantes (rythmes, échelles, ornements, matériaux, couleurs...) et des couvertures (toitures, terrasses, retraits...). »
S'agissant de la hauteur des bâtiments, la ville ne se prive pas d'aménager le PLU à son avantage à chaque fois qu'il ne va pas dans le sens qu'elle souhaite. Une modification du PLU voté en 2007 est en cours et sera présentée à l'enquête publique en mai. En 2016 avec la mise en place du Grand Paris, le PLU de Paris ne sera plus le document de référence puisque les choix se feront à l'échelle des nouveaux territoires : PLU intercommunaux dans le cadre d'un nouveau SCOT.

Ville de Paris/modification du PLU : www.imagignons.paris

Quel avenir pour le débat démocratique autour des grands projets parisiens ?

Le constat des associations est convergent : la consultation des citoyens se borne le plus souvent à des simulacres de concertation et les enquêtes publiques se soldent souvent par des conclusions favorables aux maîtres d'ouvrage.

Christine Nedelec, SOS Paris www.sosparis.free.fr

« Les associations n'arrivent pas à faire entendre leur voix sur les grands projets parisiens, ces projets n'ont pas le débat public qu'ils méritent. On espère beaucoup du Grand Paris. »

Olivier Rigaud, Collectif contre la tour Triangle www.contrelatourtriangle.com

« L'Exécutif parisien, in fine, tient bien peu compte des conclusions des deux enquêtes publiques réalisées depuis 2011. En réalité il s'agit pour l'essentiel, d'information et non de concertation. »

Emmanuel Leguy, président d'ADA13 - www.ada13.com

« La concertation en cours sur le PLU de Paris se limite à une réunion par arrondissement et un appel à contribution individuelle en ligne sur les thèmes annoncés. C'est la concertation « version démocratie 2.0 » : une individualisation de la relation via Facebook en attendant l'enquête publique ! »

Agnès Popelin, présidente du Cap www.cap-auteuil-les-princes.com

« Avec le Grand Paris, ce sera la possibilité de redistribuer les cartes, et de rééquilibrer les territoires Paris/banlieue par des projets structurants comme pour le Grand Londres et Berlin. Et, souhaitons le, oser le « construire ensemble » en ouvrant largement le débat avec les associations notamment environnementales. »